

**FISHERY COUNTRY PROFILE**

**Food and Agriculture  
Organization of the United  
Nations**

**FID/CP/AUS  
Rev. 5**



**Août  
1999**

**PROFIL DE LA PÊCHE PAR PAYS**

**Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation et  
l'agriculture**

**RESUMEN INFORMATIVO  
SOBRE  
LA PESCA POR PAISES**

**Organización de las Naciones  
Unidas para la Agricultura y la  
Alimentación**

## **L'AUSTRALIE**

### **STRUCTURE ET CARACTÉRISTIQUES DE L'ACTIVITÉ**

#### **Pêches maritimes**

L'industrie de la pêche commerciale australienne compte parmi les quatre premières industries alimentaires nationales en zone rurale. En 1997-98 les débarquements totaux ont été estimés à 222 838 tonnes de poids vif, représentant une production d'une valeur brute de \$EU 1,2 milliards, supérieure à celles de l'élevage intensif, de l'horticulture et des petites productions agricoles. Quelque 200 espèces marines font l'objet de captures commerciales. Les principales espèces en question sont les suivantes : crevette, homard, ormeau, moule, huître et thon, avec une tendance croissante en faveur de la production de poisson vivant et de homard.

Quelque 27 000 personnes travaillent dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture et utilisent plus de 9 000 embarcations, pour la plupart de moins de 10 m de long, bien que des bâtiments de tonnage beaucoup plus important soient employés pour les chalutages au large, pour les pêches au thon et pour certaines pêches à la crevette. Ces effectifs sont restés relativement stables, mais la capacité de pêche a enregistré des accroissements notables du fait de l'introduction de nouvelles techniques. Le secteur de la transformation emploie actuellement environ 4000 personnes.

Tandis que le poisson à proprement parler constitue plus de 60 pour cent des tonnages en poids vif débarqués, il représente seulement 26 pour cent de la valeur de la production, soit une part identique à celle des mollusques (ormeaux, moules, perles et huîtres), la part restante correspondant aux crustacés (crevettes et homards). Les niveaux de production tirés de l'ensemble des ressources ichthyques ont été relativement stables depuis 1991.

Bien que l'Australie possède la troisième zone de pêche mondiale, qui s'étend depuis les eaux tropicales jusqu'aux régions subantarctiques, la production est limitée par le ruissellement et la faiblesse des remontées riches en nutriments et l'étendue réduite du plateau continental. Ces différentes raisons exigent un aménagement judicieux des pêches australiennes.

## **Pêches continentales**

Les pêches continentales commerciales sont relativement limitées par comparaison aux pêches maritimes et fluviales. La production s'est élevée à 2 700 tonnes en 1996-97, soit une valeur d'environ 2 millions de dollars EU. La principale autre composante de la production est celle des pêches de loisir dont le niveau est indéterminé. La faiblesse des précipitations et le petit nombre de réseaux fluviaux constituent les principaux facteurs limitants. Les principaux réseaux fluviaux sont ceux de la Darling, de la Murray et de la Murrumbidgee.

Ces pêches sont pleinement exploitées ou en voie de déclin, tandis que certains Etats -- par exemple le Queensland -- interdisent la pêche commerciale de différentes espèces d'eau douce. Les modifications à grande échelle de l'environnement -- souvent associées à la présence de digues, de barrages, de retenues -- et la consommation d'eau pour les besoins de l'agriculture, représentent d'importants facteurs limitants du développement de ces pêches. Parmi les principales espèces figurent la carpe européenne, le brochet, la morue de la Murray, les anguilles, la dorade osseuse et la dorade noire. Le principal débouché est l'approvisionnement de certaines pêches en appâts, par exemple, la pêche à la langouste d'Océanie.

Nombre de voies d'eau intérieures ou de retenues importantes ont été empoissonnées de poissons autochtones pour les besoins de la pêche de loisir. Certains Etats favorisent actuellement l'utilisation des eaux intérieures pour les loisirs, et empoissonnent ces eaux au moyen de poissons autochtones, conformément à des principes rigoureux de translocation.

## **Aquaculture**

Bien que l'aquaculture australienne soit peu importante à l'échelle mondiale, elle connaît actuellement une phase de croissance. La production en poids vif est passée de 14 300 tonnes en 1991 à 27 000 tonnes en 1997-98, mais la valeur de la production aquacole a augmenté de 178 millions de dollars EU à 309 millions de dollars EU au cours de la même période.

L'aquaculture s'attache principalement à la production d'espèces de valeur relativement élevée, par exemple de saumons, de crevettes karumas, d'huîtres perlières, de perches barramundis, de thons et de truites destinés aux marchés d'outremer, ainsi qu'à des créneaux commerciaux locaux. La production de thon rouge du sud a augmenté pour passer à 2 000 tonnes au cours des 6 dernières années, pour une valeur de 45 millions de dollars. En 1997-98, la production de thon provient en grande partie d'installations d'élevage en enclos, à proximité de Port Lincoln en Australie du Sud. L'expérience se

développe en matière de production d'ormeaux, d'anguilles, d'écrevisses d'eau douce et de poissons osseux d'eau douce.

La plus grande partie de la production est réalisée dans les zones côtières d'Australie et elle est limitée par la concurrence de besoins d'utilisations multiples et par les préoccupations connexes de protection de l'environnement, d'approvisionnement en eau, comme par les problèmes fondamentaux, posés, par exemple, par la mise au point de produits rentables d'alimentation animale. Les estuaires maritimes font également l'objet d'une demande croissante, mais leur étendue est limitée par des dispositions de zonage des parcs marins. Toutefois, il existe d'importantes possibilités d'aquaculture dans les eaux méridionales plus froides de l'Australie. L'approvisionnement en alevins destinés à l'empoissonnement des cours d'eau pour la pêche de loisir suscite des besoins croissants. Les autres utilisations des produits de l'aquaculture représentent plus de la moitié de la production en valeur et ne sont pas destinées à la consommation; elles concernent des domaines tels que la bijouterie, l'habillement et les accessoires, ainsi que les espèces ornementales. Toutefois, les nouveaux investissements consacrés à l'aquaculture sont destinés principalement aux activités de production pour la consommation humaine.

La diversité des produits de l'aquaculture - notamment, crocodiles, plantes aquatiques, écrevisses, moules, crevettes marrons, couteaux, pétoncles, écrevisses rouges -- s'est développée récemment, mais la production reste encore relativement faible à l'échelle mondiale.

### **Utilisation des captures**

Le secteur de l'exportation est dominé par la fourniture de produits à forte valeur unitaire, tels que la langouste d'Océanie, les crevettes, le thon, les pétoncles et les ormeaux. Une tendance importante de l'évolution observée a été l'exportation de produits vivants, pour des espèces telles que les langoustes, les crevettes et la truite de corail. La part exportée de la production de poissons osseux est d'environ 17 pour cent, mais elle représente quelque 50 pour cent de la valeur de la production halieutique. La production intérieure fournit 70 pour cent des disponibilités de poissons osseux; le restant est constitué de filets congelés (par exemple de perche du Nil et de merlu), de poisson en conserve (notamment pilchard, thon et saumon) et de produits de transformation (principalement crevette).

Les principales exportations de l'Australie en 1997-98, ont été les suivantes: crevette (12 297 tonnes, valeur: 147 millions de dollars EU); langouste d'Océanie ( 12 247 tonnes, valeur de 267 millions de dollars EU); ormeau (3 003 tonnes, valeur 121 millions de dollars EU); thon (505 tonnes, valeur: 50 millions de dollars EU); autres poissons osseux (18 300 tonnes, valeur: 97 millions de dollars EU); et huître perlière (180 millions de dollars EU).

La valeur des importations australiennes de produits de la mer comestibles, en 1997-98 s'est élevée à 97 millions de dollars EU, tandis que celle des exportations correspondantes atteignait 744 millions de dollars EU. La valeur totale de l'ensemble des exportations de produits de la pêche s'est élevée à 938 millions de dollars EU, contre 515 millions de dollars EU pour la valeur totale des importations correspondantes.

La plus grande partie des captures commerciales, comme des produits de la mer comestibles de l'aquaculture, a été utilisée à l'état frais ou congelé, tandis qu'une petite quantité a été mise en conserve ou transformée en farine ou en aliments pour animaux.

### **Situation de l'industrie**

L'industrie de la pêche australienne atteint actuellement sa pleine capacité de production

en ce qui concerne toutes les ressources connues de poissons osseux, de crustacés et de mollusques. Les stocks de thon rouge, d'escolier et de requin ont été gravement appauvris. L'avenir du secteur dépendra de la croissance de l'aquaculture et sera tributaire d'un développement limité des pêches en eau profonde. La production est restée aux alentours de 222 000 tonnes depuis 1995-96. Il est possible d'envisager un développement relativement limité de pêches sous-utilisées par exemple de thon albacore, de merlan austral et de différentes espèces des grandes profondeurs.

Toutefois, l'industrie est exposée à nombre de pressions différentes, notamment aux besoins en matière de conservation, aux préoccupations au sujet des pêches apparemment responsables d'une détérioration de l'environnement ou d'une altération de la biodiversité; aux contraintes de diminution des captures ou de l'effort de pêche; à l'évolution de la situation du marché, comme en témoigne la récente crise économique en Asie, aux besoins croissants d'utilisation des ressources halieutiques pour la pêche de loisir, et à la restructuration des autres secteurs.

Un aménagement plus judicieux des pêches conformément aux exigences du développement écologiquement durable constitue l'objectif essentiel de l'industrie de la pêche australienne. L'Australie est réputée pour la qualité de la gestion de ses pêches, notamment de ses pêches à la langouste d'Océanie. La qualité, la valeur ajoutée et la mise en marché au niveau international des produits de la mer, figurent également parmi les principaux objectifs .

### **Rôle économique de l'industrie de la pêche**

L'industrie de la pêche vient au quatrième rang dans le secteur rural en termes de valeur des produits agricoles, après la laine, les gros bovins et les veaux; le blé en grain et le lait. Le classement des exportations des pêches est analogue. Bien que les produits de la pêche constituent moins de 0,4 pour cent de la valeur brute de la production au coût des facteurs, les répercussions économiques et sociales sont importantes pour nombre de villes du littoral.

Chaque année, l'australien moyen consomme environ 15,5 kg de produits de la mer, dont près de la moitié d'origine nationale. Ce chiffre est à rapprocher de la consommation de 40 kg de boeuf, de 28 kg de viande de poulet et de 11 kg de viande d'agneau. La consommation de produits de la mer en dehors du domicile est d'environ 4 kg par an.

### **PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT**

Les ressources marines de l'Australie sont en principe pleinement exploitées, à l'exception de possibilités limitées en eau profonde, pour les chalutages de poissons osseux et de crustacés, au large de l'Australie occidentale, et des différentes espèces de poissons osseux, au large de l'Australie septentrionale. D'autres zones sont également à mentionner, notamment des monts sous-marins au large du Queensland, ainsi que les régions de la Grande Barrière australienne et du plateau continental septentrional. L'Office de gestion des pêches australiennes (AFMA, *Australian Fishery Management Authority*), ainsi que la plupart des Etats et des Territoires, ont défini des politiques de pêche dans le domaine de l'expérimentation et du développement afin de promouvoir l'utilisation de ces ressources halieutiques.

La plupart des organismes publics, ainsi que l'Office de gestion des pêches australiennes, en collaboration avec le secteur, ont défini des politiques de réduction des prises accessoires, et des politiques concernant les rejets. Les chalutages devront mettre en

place des dispositifs de réduction des prises accessoires et d'exclusion des tortues dans certaines pêches. La prise d'oiseaux de mer, par exemple d'albatros, de dugongs et de dauphins n'est plus admissible. Des programmes de recherche et de vulgarisation soutiennent également les efforts déployés dans le secteur pour répondre à ces exigences.

Le Forum australien de l'aquaculture (AAF - *Australian Aquaculture Forum*) a été créé en 1996 en tant qu'organisation destinée à coiffer le secteur de la pêche et représenter le secteur de l'aquaculture au niveau national, tout en contribuant au développement durable de l'aquaculture. Le Conseil australien de l'industrie des produits de la mer est un organisme analogue qui représente les pêcheurs commerciaux et l'aquaculture commerciale, chargé de promouvoir le développement des industries après capture.

## **AMÉNAGEMENT DES PÊCHES**

Les ressources halieutiques situées dans les limites de la zone de pêche australienne (AFZ, *Australian Fishing Zone*) sont aménagées en vertu de la législation du Commonwealth et des Etats/territoires. La délimitation des juridictions et des responsabilités entre ces différentes administrations a été convenue au terme de l'Accord OCS (*Offshore Constitutional Settlement*) qu'il a fallu conclure pour préciser les dispositions complexes d'aménagement des pêches liées à la création de la zone de pêche australienne en 1979. Cet accord a été conclu suite à la promulgation de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982.

En vertu de l'Accord OCS, les pêches locales et intérieures relèvent de la juridiction des Etats et des Territoires. Par contre, les pêches situées au large ou celles pratiquées au-delà des eaux voisines de plusieurs Etats ou Territoires, relèvent de la juridiction du Commonwealth. Chaque administration a mis au point une législation des pêches qui lui est propre et poursuit des objectifs différents. Les pêches transfrontières (pêches étrangères) sont gérées par les Offices des pêches du Commonwealth.

L'Office australien de gestion des pêches gère les pêches du Commonwealth relevant de l'Accord OCS. Un autre objectif de l'Office AFMA consiste à "veiller à ce que l'exploitation des ressources halieutiques et l'exercice de toutes les activités connexes se déroulent conformément au principe du développement écologiquement durable et à l'application du principe de précaution, en particulier la nécessité de se préoccuper des répercussions des activités de pêches sur les espèces non visées et sur la durabilité à long terme du milieu marin".

Les objectifs législatifs spécifiques de l'Office australien de gestion des pêches dans le cadre de la Loi sur la gestion des pêches de 1991 se rapportent aux points suivants:

- Mise en place d'une gestion efficace et rentable.
- Exploitation des ressources halieutiques conformément aux principes du développement économique durable (sur le plan écologique).
- Maximisation de la rentabilité économique de l'exploitation des ressources halieutiques.
- Responsabilité en matière de gestion des pêches.
- Respect des objectifs de recouvrement des coûts fixés par le Gouvernement.

Les administrations des pêches, des Etats et des Territoires ont des objectifs analogues, tout en accordant une large place aux avantages sociaux, économiques et communautaires tirés de l'utilisation des ressources halieutiques, celles-ci étant partagées de manière équitable entre les différents utilisateurs concurrents. L'Office australien de gestion des pêches exige que toute pêche relevant de sa juridiction soit évaluée en fonction de la réalisation des objectifs 2, 3 et 4.

Les stratégies particulières de gestion adoptées par l'Office australien de gestion des pêches s'appuient sur les plans de gestion des pêches mis au point par l'intermédiaire des comités consultatifs de gestion et des comités consultatifs chargés de conseiller l'AFMA quant à l'élaboration de dispositions spécifiques d'aménagement des pêches telles que le volume admissible des captures (VAC), les quotas individuels transférables (QIT), l'effectif des flottilles, les mesures techniques, etc.

Les administrations de gestion des pêches des Etats et des Territoires ont adopté des stratégies de gestion analogues et attribuent une importance primordiale au plan d'aménagement des pêches. Ces plans, établis pour chaque pêche, définissent des objectifs, décrivent des concessions des pêches (en termes par exemple de droits de pêche statutaires, de quotas individuels transférables (QIT), de permis de pêche et de licences de bâtiments de pêche étrangers), des procédures de répartition et des réglementations détaillées régissant l'activité des pêcheurs. Les principales méthodes de gestion concernant la pêche de loisir et la pêche commerciale sont les suivantes: contrôle des intrants (par exemple, restrictions applicables aux engins de pêches, licences comportant un accès limité, interdiction de pêche dans certaines zones et période d'interdiction saisonnière); contrôle des extrants (VAC, QIT, limites de prise et limites de taille) et mesure de protection des espèces et des habitats.

## **RECHERCHE**

Le plan de recherche et de développement de 1998 du Comité permanent sur les pêches et l'aquaculture définit les principaux domaines dans lesquels il importe de soutenir le développement durable du point de vue écologique des pêches sauvages et de l'aquaculture. Les principaux programmes suivants ont été mis au point: gestion des stocks sauvages, gestion de l'environnement; développement de l'aquaculture; partage des ressources; évaluation économique des pêches; valorisation des produits; coordination des activités de recherche et développement et vulgarisation. Ces programmes s'attachent à définir un cadre pour la fixation de priorités et l'élaboration de directives sur des questions particulières dont la prise en compte est indispensable pour assurer un aménagement durable des pêches.

La société FRDC de recherche et de développement des pêches (FRDC, *Fisheries Research and Development Corporation*), créée en 1991 constitue le principal organisme australien de financement de la recherche relative aux pêches et à l'aquaculture. La FRDC vise à améliorer les activités de production, de transformation, d'entreposage, de transport et de commercialisation du poisson et des produits de la pêche et à réaliser une exploitation et un aménagement durable des ressources halieutiques. Cette contribution est assurée grâce au programme de recherche et développement mis au point par la corporation: durabilité des ressources, protection des écosystèmes et développement du secteur. L'efficacité de l'action menée par la FRDC est renforcée par une politique de gestion de la qualité totale. Afin d'assurer seule les projets de recherche appropriés et pertinents qui bénéficient d'un financement, la FRDC dispose d'un réseau d'organes consultatifs en matière de recherche

sur les pêches, qui assure la collaboration des gestionnaires, de l'industrie de la pêche et des chercheurs. Le Gouvernement australien fournit une contribution financière à hauteur de 0,5 pour cent de la valeur brute de la production du secteur des pêches pour les activités de recherche et de développement. Une caractéristique de cette disposition tient à la participation des chercheurs aux activités de recherche bénéficiant du financement du Gouvernement, à concurrence de 0,25 pour cent de la valeur brute de la production de la pêche.

Le Gouvernement australien a également créé et financé le Centre de recherche en coopération pour le développement durable sur le plan écologique, de la grande barrière de corail (*CRC Reef Research Center*) en 1992. Les participants au centre ont fourni en outre une contribution de 16,4 millions de dollars EU en espèces ou en nature au cours de ces 7 premières années de fonctionnement. Le Centre mène des programmes de recherche sur la situation de l'environnement au niveau régional, sur le tourisme et les activités de pêche, sur l'ingénierie de la pêche, l'enseignement, l'utilisation et l'application de la recherche, la commercialisation et les relations avec les utilisateurs. Le Centre de recherche en coopération sur l'aquaculture a investi 26 millions de dollars EU dans des activités de recherche et des initiatives connexes consacrées à des projets d'aquaculture axés sur des débouchés commerciaux. L'organisme de recherche scientifique et industriel du Commonwealth (CSIRO) (*Commonwealth Scientific and Industry Research Organization*), ainsi que l'Institut australien des Sciences de la mer, AIMS), mènent différentes recherches axées sur les pêches.

## **OBJECTIFS**

Depuis la création de la zone australienne de pêche, le Gouvernement australien a mis en place des systèmes de gestion (régimes d'aménagement) visant à obtenir des stocks auto-entretenus de ressources halieutiques capables de faire vivre une industrie de la pêche dynamique, stable parfaitement fiable et concurrentielle au niveau international. De nouvelles pêcheries sont créées à l'intérieur de la zone de pêche australienne, de façon à éviter les phénomènes de surcapitalisation et de surpêche. Un plan national de prises accessoires pour 1999 définira un cadre de limitation des répercussions de la pêche sur l'écosystème marin.

L'Australie est le premier pays à définir un plan national systématique visant à protéger et à gérer ces océans. Les documents d'orientation sur la politique océanique de l'Australie et sur les mesures sectorielles spécifiques mettront le Gouvernement australien dans une position privilégiée afin de protéger et de gérer de façon durable les ressources océaniques. Parmi les avantages de cette politique figurent la sécurité des investissements, la fiabilité des résultats obtenus en matière de protection des ressources et la minimisation des conflits potentiels entre les différents secteurs en matière de répartition des ressources. Ces différentes mesures auront des répercussions importantes en matière de gestion des pêches. La stratégie nationale sur l'aquaculture de 1994 et le Code de conduite pour l'aquaculture australienne de 1999 constitueront le point de départ de la croissance future de ce secteur des pêches australiennes.